



**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'AUXILIAIRE
DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE
SESSION 2025**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0251-2024 en date du 6 août 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2025 ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie B au jury du concours sur titres d'auxiliaire de puériculture de classe normale, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde au titre de l'année 2025 et établi le 10 octobre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, les personnes suivantes :

Elus locaux :

- M. Jean-Luc DESCLAUX, Conseiller municipal de Cestas,
- M. Eric FABRE, Maire-Adjoint du Haillan,
- Mme Isabelle JAIS, Maire-Adjoint du Teich,
- M. Alain MANO, Maire-Adjoint de Mios,

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Angélique BION, Puéricultrice hors classe,
- Mme Cécile BUCHERIE-ROJAT, Attaché principal,
- M. Sylvain CHARTIER, Attaché principal,
- Mme Peggy PREBOT, Auxiliaire de puériculture de classe normale, représentante du personnel.

Personnalités qualifiées :

- Mme Marie-Christine BARBIER, Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, retraitée,
- M. Yves BENOIT, Directeur Territorial, retraité,
- Mme Nadine FLACASSIER, Puéricultrice, retraitée,
- Mme Martine NORMAND, Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, retraitée.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Madame Isabelle JAIS, Monsieur Jean-Luc DESCLAUX est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à **BORDEAUX**,

Le

28 FEV. 2025

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT

4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **28 FEV. 2025**

PUBLIE LE : **28 FEV. 2025**